

Numéro	DL210413-JNC01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	
Objet	Organisation d'un référendum local portant sur l'interdiction des véhicules Crit'Air 2	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 21 avril 2021 par visioconférence

L'an deux mil vingt et un le vingt et un avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni par visioconférence - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, Conseillers

Etait excusée :

- Madame Lisa GALLER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI

Etaient absents :

- Monsieur Claude FROEHLI
- Madame Martine CASTELLON
- Madame Bénédicte LELEU
- Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Madame Séverine MAGDELAINE
- Monsieur Arnaud DESCHAMPS
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	28
Date de convocation et affichage :	14 avril 2021
Date de publication délibération :	22 avril 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	22 avril 2021

I. ORGANISATION D'UN RÉFÉRENDUM LOCAL PORTANT SUR L'INTERDICTION DES VÉHICULES CRIT'AIR 2

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dite d'orientation des mobilités, a rendu obligatoire l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) dans les territoires concernés par le non-respect de manière régulière des normes de qualité de l'air.

Dans ce cadre, qui pourrait encore être contraint par la loi Climat en préparation, le calendrier de mise en œuvre de la ZFEm projeté par l'eurométropole de Strasbourg prévoit l'interdiction de circulation des véhicules classés « Crit'Air 2 ».

Ainsi, sur chaque commune qui validera ce calendrier, sauf dérogation, l'ensemble des véhicules « Crit'Air 2 », c'est-à-dire les véhicules Euro 5 essence ou hybride commercialisés entre 2006 et 2010 ainsi que les véhicules diesel Euro 5 et Euro 6 commercialisés à partir de 2011, ne pourront plus circuler.

Vu les articles LO 1112-1 à LO 1112-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les articles R1112-1 à R1112-17 du même Code,

Considérant que la circulation des véhicules sur le ban communal relève des attributions du Maire et qu'il est de sa faculté de proposer à l'assemblée délibérante de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité,

Considérant l'impact socio-économique majeur de la mesure d'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » proposée par l'eurométropole de Strasbourg dans le cadre du calendrier de déploiement de la ZFEm,

Considérant la nécessité d'associer la population illkirchoise à cette décision pour son application sur le ban communal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver la mise en œuvre d'un référendum local portant sur l'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden, selon les modalités suivantes :**
 - **Jour du scrutin : dimanche 27 juin 2021**
 - **Lieu du scrutin : bureaux de votes indiqués sur les cartes électorales**

Numéro DL210413-JNC01	
Matière 9.1. Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	2/2

- **Projet de délibération soumis à l'approbation des électeurs :**

La mise en œuvre d'une ZFEm (Zone à Faibles Émissions Mobilité) sur le territoire de l'eurométropole de Strasbourg prévoit l'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » (essence et diesel). Êtes-vous favorable à l'application de cette interdiction sur la commune d'Ilkirch-Graffenstaden ?

- **Mise à disposition du dossier d'information sur l'objet du référendum : hôtel de ville aux horaires d'ouverture et information sur le site internet de la commune**
- **D'inscrire au Budget les dépenses relatives à l'organisation de ce référendum.**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour : 28 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

